

Image not found or type unknown



Code de l'urbanisme titre 3

Par **TABEAU**, le **08/09/2010 à 18:40**

Bonjour,rrnrje possède un terrain qui est classé en zone dite "boisée protégée" par le PLUrrnrnest-ce que je peux demander l'application de l'article L130-2 du Code de l'Urbanisme ?rrnncordialement